

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 5 juillet 2017

Le 5 juillet 2017 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Antoine DI CIACCIO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLE ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maurice CAPEL représenté par Muriel HENRY
Pierre COULOMB représenté par Sylvia BARTHELEMY
Laurent COLOMBANI représenté par Léo MOURNAUD
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Sylvie FANEGO représentée par Monique RAVEL
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Stéphanie HARKANE représentée par Patrick ARNOUX
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Geneviève MORFIN représentée par Hélène TRIC
Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET
Giovanni SCHIPANI représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Serge PEROTTINO représenté par Madeleine VAICBOURDT
Jeannine LEVASSEUR représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/050717/1

Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY

Motion de soutien « Pour le maintien des services de l'hôpital public Edmond Garcin d'Aubagne »

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170705-CT4-050717-1-DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Nous, maires et représentants des douze communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, sommes fermement attachés à l'existence et au maintien des services de santé de qualité sur ce territoire.

Nous estimons que l'hôpital public Edmond Garcin d'Aubagne constitue le maillon important d'une médecine de proximité souhaitée et attendue par toute la population.

Aujourd'hui, nous sommes interpellés à propos d'une éventuelle décision de fermer le service réanimation de l'hôpital public prise par l'ARS.

Il convient de rappeler qu'en 2012, le service réanimation de cet hôpital a été mis aux normes et totalement reconstruit, en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce service réanimation rénové a reçu au mois de décembre 2016 les autorisations administratives requises.

Par ailleurs, la situation financière de l'hôpital est très préoccupante, puisque déficitaire depuis plusieurs exercices. Des changements sont nécessaires, et c'est dans ce cadre que des travaux ont été engagés depuis un an, à l'initiative de l'ARS, entre l'hôpital public et l'hôpital privé La Casamance.

L'objectif partagé de ce rapprochement et de cette réflexion, est de définir un schéma à l'échelle du territoire qui garantisse le maintien d'une offre de soins de qualité et diversifiée, tout en mutualisant les moyens de ces deux hôpitaux, dans le cadre d'un partenariat public-privé efficient.

Cette démarche est à l'étude, et nous considérons vital de conserver, jusqu'à l'aboutissement de ces travaux et quelque en soit l'issue, l'ensemble des services médicaux existants sur ce territoire, notamment celui de réanimation de l'hôpital Edmond Garcin, sans lequel toute l'activité de cet établissement peut être fragilisée.

Nous demandons donc, en l'état, à l'ARS de sursoir à toute décision qui modifierait l'offre de soins actuelle et qui s'éloignerait de l'objectif validé par les deux communautés médicales.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la motion ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant

- L'attachement des communes du Territoire à l'existence et au maintien des services de santé et de qualité ;
- Qu'il est vital de conserver l'ensemble des services médicaux existants sur ce territoire notamment celui de réanimation de l'hôpital Edmond Garcin, sans lequel toute l'activité de cet établissement peut être fragilisé.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De prendre acte de cette motion de soutien « Pour le maintien des services de l'hôpital public Edmond Garcin d'Aubagne » et notamment de son service de réanimation.

Article 2 :

De demander à l'ARS de sursoir à toute décision qui modifierait l'offre de soins actuelle et qui s'éloignerait de l'objectif validé par les deux communautés médicales.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170705-CT4-050717-1-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017